

PROTÉGEONS NOS FERMIERS

APPUYONS LE C-474 !

LE projet de loi C-474 a été proposé à la Chambre des Communes et vise à ce que la législation canadienne protège ses agriculteurs contre les préjudices économiques liés à la culture et à l'exportation de plantes génétiquement modifiées.

Pourquoi le projet de loi C-474

L'importance de cette loi émane directement du vécu de nos agriculteurs, qui ont dans plusieurs cas essuyé des pertes économiques importantes par suite de l'introduction de nouvelles cultures transgéniques.

L'AFFAIRE DU LIN. Proposé en novembre 2009, ce projet de loi fait directement suite à l'affaire du lin contaminé. À l'été 2009 des traces d'un lin transgénique ont été découvertes parmi le lin destiné à l'exportation. Premier fournisseur de lin au monde, le Canada réalise 80% des exportations mondiales. Or, ce lin transgénique est interdit à la vente au Canada depuis 2001 et n'a jamais été approuvé en Europe. Suite à cette découverte, l'Europe a fermé sa porte au lin canadien. Les liniculteurs ont alors perdu leur principal marché d'exportation, puisque l'Europe représentait le débouché pour 70% des exportation du lin canadien. De plus, outre ces pertes, les agriculteurs paient dorénavant de leurs poches pour faire tester et nettoyer leurs récoltes.

L'analyse exigée par la loi est d'autant plus opportune que le cas du lin est appelé à se répéter si rien n'est fait !

LA MENACE SUR LE BLÉ. Monsanto développe actuellement pour ici un blé génétiquement modifié. Les producteurs, qui exportent 70% de leur récolte, risquent d'être ruinés par ce dernier : plus des deux tiers des importateurs ont déclaré qu'ils arrêteraient d'importer le blé canadien si une variété transgénique était introduite au Canada.

Que dit le projet de loi C-474 ?

D'une longueur de 47 mots, le projet de loi vise à l'adoption de la règle suivante, « le gouverneur en conseil modifie le *Règlement sur les semences* afin d'exiger, avant de permettre la vente de toute nouvelle semence transgénique, que soit menée une analyse du risque potentiel pour les marchés d'exportation ».

LA MENACE SUR LA LUZERNE. La luzerne transgénique, en contaminant les semences classiques, va engendrer aussi une catastrophe économique pour l'ensemble des éleveurs et des producteurs biologiques, qui utilisent beaucoup cette plante.

Le C-474, une occasion en or

La loi C-474 répond à une demande parfaitement raisonnable et légitime, fondée sur des considérations économiques objectives. Mais c'est aussi une occasion en or d'infliger un sérieux revers à l'avancée des cultures transgéniques au Québec. Ce projet de loi est une chance unique pour le monde de Monsanto ne devienne pas le notre !

Agir pour soutenir

Protéger nos fermiers c'est appuyer le C-474, mais c'est surtout simple comme un clique ! Il suffit d'envoyer un courriel à votre député fédéral afin de manifester votre soutien au projet de loi via le lien suivant <http://rcab.ca/474action>



UNION PAYSANNE
L'Alliance de la Terre et de la Table